

## BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE VENTE A DISTANCE IDCC N°2198

### Portrait économique :

Le nombre d'entreprises relevant du FORCO au titre de la branche est en augmentation constante, il a plus que doublé depuis 2007.

Les régions qui concentrent la majorité des établissements de la vente à distance sont dans l'ordre : Ile de France (29% des établissements), Auvergne-Rhône Alpes (13%) et Occitanie (12%).

Concernant la répartition des salariés par région, la région Hauts de France est en tête, avec 29% des salariés de la vente à distance, suivie de l'Ile de France (26%) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (21%).

- Les données du FORCO

- Une première série de données, issue de la collecte des fonds de la formation professionnelle continue de 2017 (masse salariale 2016), permet de déterminer la structure de la branche (nombre et taille des entreprises, effectifs salariés...) et de caractériser le profil des salariés (sexe, statut professionnel, type de contrat).

- Une seconde série de données permet de mesurer le recours des entreprises adhérentes aux différents dispositifs de formation pris en charge par l'OPCA.

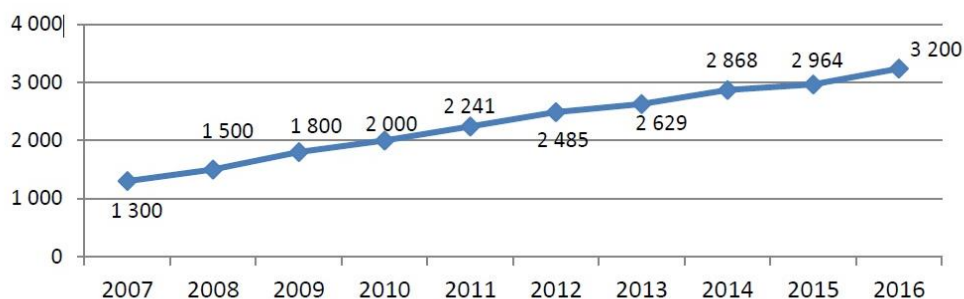
- Les données de l'INSEE

- Les données issues des bases « Alisse » (données comptables) et « DADS » (données sociales) pour l'IDCC 2198 au 31/12/2014 permettent une mise en perspective des chiffres recueillis auprès des entreprises de la branche avec la statistique publique disponible (en année n-2).

- Le rapport de la situation du commerce en 2016 établi pour la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, permet une mise en perspective des données de la branche avec celle de l'ensemble du commerce de détail (en année n-1).

En 2016, le nombre d'entreprises de la vente à distance continue d'évoluer à la hausse, avec 3 200 entreprises. En huit ans, ce nombre a plus que doublé.

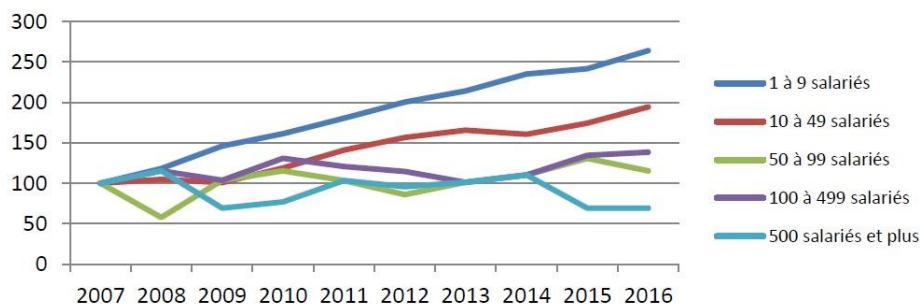
Nombre d'entreprises 2007-2016



Source : FORCO + INSEE (Données exhaustives)

La hausse du nombre d'entreprises est en lien avec la création de petites structures, notamment dans le champ du e-commerce. Le graphique ci-dessous révèle en effet que le nombre d'entreprises de 1 à 9 salariés évolue à la hausse de manière continue.

### Evolution du nombre d'entreprises selon la tranche d'effectif (base 100)



Source : FORCO + INSEE (Données exhaustives)

La majorité des établissements de la Vente A Distance sont localisés en Ile de France (673). Les régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie se situent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> place.

### Nombre d'établissements de la VAD par région

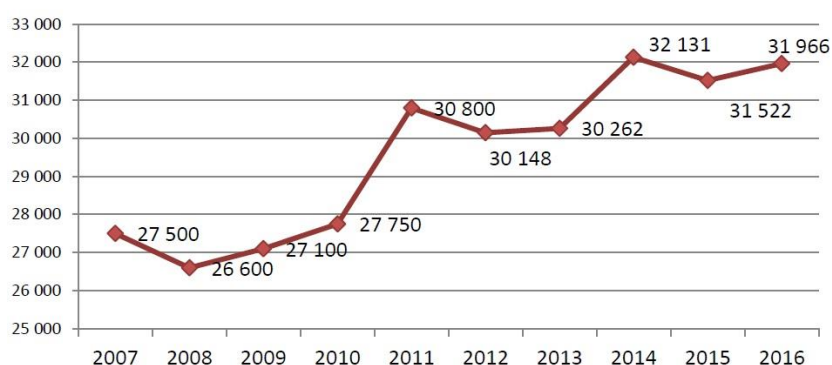
Régions	Nombre d'établissements
Ile-de-France	673
Auvergne-Rhône-Alpes	302
Occitanie	290
Provence-Alpes-Côte d'Azur	267
Hauts-de-France	231
Nouvelle-Aquitaine	170
Grand-Est	157
Pays de la Loire	97
Normandie	66
Centre-Val de Loire	54
Bourgogne-Franche-Comté	49
Bretagne	0

Source INSEE DADS 2014

### Effectifs salariés de la VAD

Fin d'année 2016, les entreprises de Vente à Distance emploient 31 966 salariés

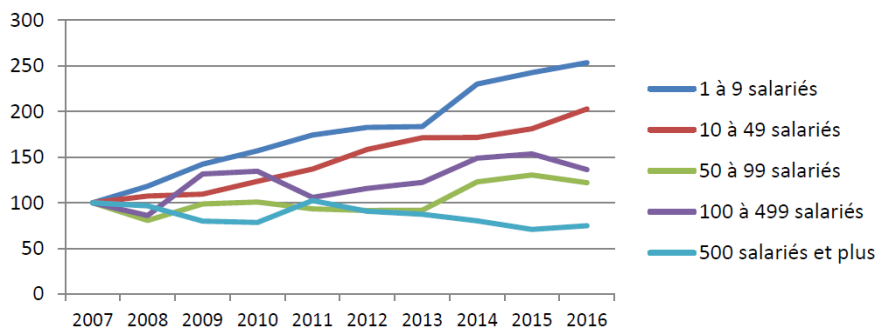
### Nombre de salariés 2007-2016



Source : FORCO + INSEE (Données exhaustives)

La hausse des effectifs salariés sur la période 2007-2016 est essentiellement liée à celle enregistrée dans les TPE de moins de 10 salariés. L'effectif salarié a plus que doublé en huit ans dans ces TPE.

Evolution du nombre de salariés selon la tranche d'effectif (base 100)



- L'évolution du nombre d'entreprises et du nombre de salariés entre 2015 et 2016 dépend de trois variations :
1. Le nombre d'entreprises nouvellement créées en 2016, à savoir 893 entreprises employant un peu plus de 3 200 salariés.
  2. Le nombre d'entreprises existantes en 2015 et ayant cessé leur activité en 2016, à savoir 621 entreprises employant 3 000 salariés en 2015.
  3. 2 344 entreprises présentes en 2015 et 2016 avec une hausse de 254 salariés en un an.

Nombre de salariés de la VAD par région

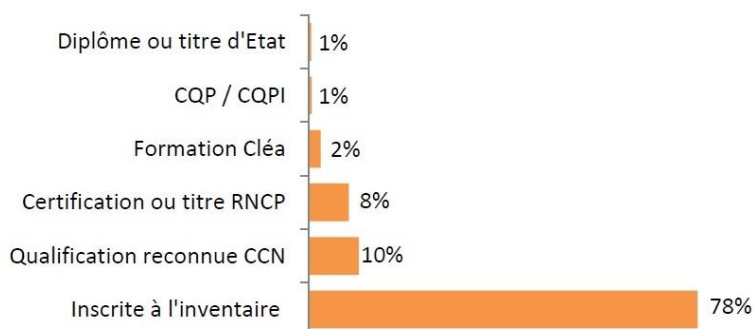
Régions	Nombre de salariés
Hauts-de-France	9736
Ile-de-France	8783
Auvergne-Rhône-Alpes	6994
Nouvelle-Aquitaine	2687
Occitanie	1753
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1461
Grand-Est	923
Bourgogne-Franche-Comté	465
Pays de la Loire	462
Centre-Val de Loire	418
Normandie	336
Bretagne	0

La majorité des salariés de la Vente A Distance exercent en région Hauts-de-France, suivie de la région Ile de France.

Les établissements de la Vente A Distance emploient en moyenne 14 salariés. Certaines régions ont un nombre moyen de salariés par établissement qui excède 14, à savoir : la région Hauts-De-France (42,1 salariés en moyenne par établissement), la région Auvergne-Rhône-Alpes (23,2 salariés par établissement), Nouvelle Aquitaine (15,8 salariés par établissement). En Ile-De-France, les établissements de la VAD emploient en moyenne 13 salariés.

### Formation professionnelle

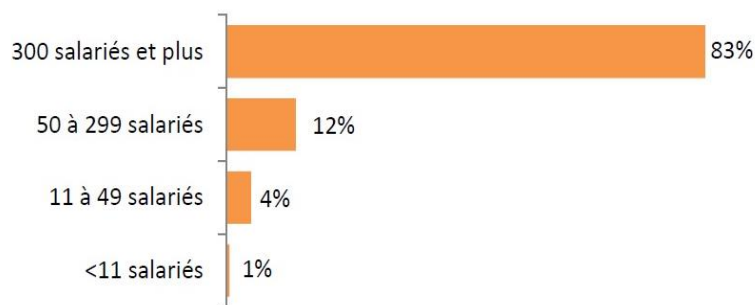
Répartition des bénéficiaires de périodes de professionnalisation par formation visée



Source FORCO

La majorité des périodes de professionnalisation ont été conclus au sein d'entreprises de 300 salariés et plus.

## Répartition des bénéficiaires de périodes de professionnalisation par taille d'entreprises



Source FORCO

La CGT conteste l'utilisation faite par l'UPECAD des fonds de professionnalisation de la catégorie employé. En réalité, sous l'acronyme « PP Formation Logistique » les employeurs se dédouanent des formations qu'ils devraient eux même assumer au nom de la formation continue et au maintien en compétence (SST 51%, CACES 16%, Geste et postures 14%, Habilitations électriques 2%).

L'UPECAD refuse d'admettre que ses formations produisent aujourd'hui les mêmes dérives que le CIF et DIF autrefois. Le patronat détourne chaque année des centaines de milliers d'euro sur le dos des salariés avec la complicité des organisations syndicales dites « réformiste ». Cette dérive a pourtant un coup supérieur à 400.000€ !

Les employeurs financent également des VAE déguisées sous le label « CLEA » pour un montant d'environ 100.000€ par an.

Sur le papier CLEA se devait pourtant d'évaluer les salariés de la branche désireux d'obtenir un certificat de connaissances minimum sur des bases de français et de mathématique.

La CGT constate, que le groupe VERTBAUDET est aujourd'hui la seule entreprise de la branche à avoir envoyé ses salariés (70 personnes tous niveaux confondu) tester ce dispositif.

La CGT s'explique difficilement comment 75% de ses salariés ont échoués à ses tests. Ce certificat est pourtant censé être un label de connaissance « minimum » pour travailler en VAD ! De plus, nos craintes se confirment car la moitié d'en eux possédaient un niveau scolaire allant du baccalauréat au Master.

Il faut également signaler que l'intégralité de l'évaluation CLÉA est prise en charge par la branche ainsi que les 20h à 60h de formations des candidats en situation d'échec.

### **Minima de salaires 2016 :**

Pour 2017, le MEDEF se refuse toujours d'entendre les propositions faites par la CGT quant à l'augmentation des minima de salaires, rien n'a évolué depuis deux ans !

L'UPECAD se réfugie derrière de fallacieuses excuses économiques rencontrés par quelques microentreprises de la branche. Pour rappel plus de 80% des salariés travaillent dans les 30 plus grosses entreprises de la VAD dont :

➤ VERTBAUDET ➤ LA REDOUTE ➤ AUCHAN DIRECT ➤ LES 3 SUISSES ➤ LDLC.COM ➤ VENTE-PRIVEE.COM

Aujourd'hui, le niveau A – Débutant étant inférieur au SMIC, seule cette catégorie de salariés préoccupe les employeurs. Face à cette illégalité et au mutisme de l'UPECAD, la CGT exige une consultation en « Mixte », avec le ministre du travail.

Le MEDEF a même formulé le souhait de réduire la grille de salaire conventionnel à seulement trois catégories : OUVRIERS, TAM et CADRES !!!

Ces provocations ont suscité la colère de la CGT, qui dénonce une surenchère « Jupitérienne » dans la droite lignée des attaques menée par le gouvernement macron.